



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Montpellier, le 23 janvier 2012

Communiqué

Consultation publique sur le Plan Régional de l'Agriculture durable du Languedoc-Roussillon (P R A D)

La Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 a institué le «plan régional de l'agriculture durable» qui fixe les grandes orientations de la politique agricole, agro-alimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région. Ce plan doit prendre en compte les spécificités des territoires ainsi que les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

L'objectif du plan régional de l'agriculture durable (PRAD) du Languedoc-Roussillon est de proposer une vision partagée de l'agriculture durable conduite par l'ensemble des acteurs concernés.

L'élaboration du PRAD, qui incombe au préfet de région, suppose donc une très large concertation. Pour cela, il s'appuie sur une commission, la COREAMR (commission régionale de l'économie agricole et du monde rural) qui réunit l'Etat, les collectivités locales, les chambres consulaires, les syndicats agricoles, les syndicats de salariés, les représentants des filières agricoles et agro-alimentaires, les associations de protection de la nature et les associations de consommateurs.

Cette commission a identifié cinq grandes thématiques qui structurent le PRAD :

- conforter une agriculture dynamique, attractive pour les jeunes, compétitive et respectueuse de l'environnement ;
- disposer d'une ressource en eau accessible pour l'agriculture, préserver la qualité de l'eau et anticiper le changement climatique ;
- pour des terres agricoles préservées, des territoires entretenus et vivants ;
- pour une alimentation de qualité, des produits locaux reconnus, gage de confiance entre consommateurs et producteurs ;
- s'appuyer sur l'exceptionnel potentiel de recherche et de formation agronomiques disponible en région pour préparer aujourd'hui l'agriculture de demain.

Le document soumis aujourd'hui à consultation du public a été examiné en COREAMR le 04 janvier 2012 et amendé suite à ses observations.

Le document est mis en consultation publique du 23 janvier au 23 février 2012 sur le site :

<http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/Consultation-PRAD-du-LR>

Les observations peuvent être transmises à la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt à l'adresse suivante :

prad.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr

Contacts : Sylvain VEDEL : 04 67 10 19 01, Bernard CLARIMONT : 04 67 10 18 70

Michel TALLEC : 04 67 10 19 66